

Interventions dans le cadre de la signature de la Convention de collaboration Dans le cadre de l'opération de mécénat.

CESAP - Azurial
Mercredi 10 octobre 2018

Intervention M. A Schilte, **Président du CESAP**

Bonjour à tous,

Tout d'abord, je tiens à remercier l'entreprise Azurial d'avoir retenu le CESAP pour son projet de mécénat. Nous connaissons votre entreprise, pour vos interventions dans certains de nos établissements, notamment dans le Pôle Oise, mais nous apprécions que vous ayez choisi, parmi vos clients notre structure pour votre opération.

Je sais aussi, que Roland Lefevre, ici présent a été l'artisan de ce rapprochement, je lui adresse aussi mes remerciements.

Je tiens à rappeler ici les éléments essentiels de la convention que nous allons signer afin de ne pas prêter le flanc à une quelconque ambiguïté :

- ✓ *Pour Azurial*, celle-ci ne modifie en rien, ni le contrat actuel entre votre entreprise et notre association, ni les missions que vous effectuez dans nos établissements. Quant aux futurs renouvellements de contrat, ils ne dépendront que de la qualité de vos prestations et d'un rapport qualité prix correct
- ✓ *Pour le CESAP* il va de soi que le renouvellement de ce mécénat reste à votre entière discrétion.

La politique mécénat au CESAP pourrait être résumée ainsi :

Les sommes recueillies doivent apporter « un plus » à ceux que nous accompagnons. la collectivité publique devant quant à elle financer ce qui est nécessaire. La nuance peut paraître fragile et il nous appartient de rester vigilant sur nos budgets financés sur fonds publics. Et le plus apporté par le mécénat doit en quelque sorte insuffler un supplément d'âme au sein de nos établissements.

C'est ce que nous allons nous attacher à réaliser avec le budget que vous nous allouez : 75 000 € sur une période de 5 ans est une somme importante que nous comptons utiliser avec rigueur

Le thème choisi pour utiliser ce budget est la question de la « bientraitance ». Le titre exact du projet est :

*Promouvoir et développer la bientraitance
dans les établissements du CESAP*

La thématique de la bientraitance, autre face de la lutte contre la maltraitance est un enjeu pour les organisations qui accompagnent des personnes vulnérables. Or, la caractéristique des personnes polyhandicapées, que nous accueillons majoritairement dans nos établissements est leur extrême dépendance à l'égard de l'environnement. Cet environnement qui se doit d'être bien traitant. Et c'est dans les gestes du quotidien que se construit la bientraitance.

Le projet associatif du CESAP, approuvé en 2017, reprend la thématique de la bientraitance déjà présente dans le précédent projet associatif. C'est dire qu'il s'agit d'une vigilance permanente de tous les instants. Ainsi, au chapitre « valeur », nous avons écrit :

« La bientraitance est le fondement des bonnes pratiques inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance, risque permanent dans les situations de grande dépendance, pour lequel le CESAP ne tolère aucune complaisance »

Enfin, plus largement, cette thématique s'inscrit dans un projet plus vaste relayé par les pouvoirs publics : ainsi Madame Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé et Madame Sophie CLUZEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des Personnes Handicapées ont installé *la Commission de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance*. Cette commission, présidée par Monsieur Denis PIVETEAU, qui fut pendant plusieurs années administrateur du CESAP s'attachera à proposer des mesures de protection en direction des personnes vulnérables en raison de leur avancement en âge ou d'un handicap. Nul doute que notre association, grâce notamment à votre soutien s'inscrira dans les préconisations de cette commission.